

FINANCES PUBLIQUES LOCALES

@@@

MODIFICATION DE L'ÉTAT DE LA DETTE

Depuis les recommandations de la Cour des Comptes sur la résorption des emprunts structurés, le cadre réglementaire de la gestion active de la dette s'est considérablement étoffé avec l'émergence de nouvelles contraintes juridiques, réglementaires et budgétaires.

L'actuelle équipe municipale a souhaité depuis son arrivée réaménager ses emprunts sans toutefois y parvenir jusqu'à maintenant, faute d'opportunité recevable. Une nouvelle offre émanant de la Société Française de Financement Local (SFIL) établie sur la requête de la collectivité a permis cette fois-ci de désensibiliser avantagement les trois emprunts majeurs contractés en 2008.

Monsieur le Maire, dûment habilité par la délibération n°1 du 11 avril 2014 du conseil municipal, a donc pu activer avantagement la modification de l'encours par décision du 1^{er} juin 2017 en imposant les modalités suivantes :

- Maintien de la même durée résiduelle de remboursement
- Sécurisation de ces emprunts (classification Gissler 1A)
- Refinancement avec un taux d'intérêts fixe
- Gel sur une durée de deux années (2017-2018) de l'amortissement de deux des trois prêts (N°MHP270622EUR MIN260979E 08-03-et N°MIN260930EUR 08-04)
- Compensation des pénalités de remboursement anticipé :
 - Pour moitié par le montant du taux retenu. (1 185 000 euros)
 - Pour autre moitié par recapitalisation (1 139 000 euros).

Caractéristiques de ces trois prêts :

- N°MIN260753EUR 08-02 d'un montant initial de 4 000 000 Euros montant du capital refinancé 3 022 048.59 Euros augmenté d'une indemnité de 488 000 euros
Périodicité trimestrielle – Taux fixe de 2.42% - 1^{ère} échéance le 01/09/2017 – durée 13 ans
Terme le 01/06/2030
- N°MHP270622EUR MIN260979E 08-03 d'un montant initial de 3 830 789.15 Euros montant du capital refinancé 2 887 513.20 Euros augmenté d'une indemnité de 311 000 euros
Périodicité annuelle – Taux fixe de 2.42 % - 1^{ère} échéance le 01/10/2017 – durée 12 ans et 4 mois – terme le 01/10/2029
- N°MIN260930EUR 08-04 d'un montant initial de 3 670 115,01 Euros montant du capital refinancé 2 766 402.75 Euros d'une indemnité de 340 000 Euros
Périodicité annuelle – Taux fixe de 2.41% - 1^{ère} échéance le 01/11/2017 – durée 12 ans et 5 mois – terme le 01/11/2029

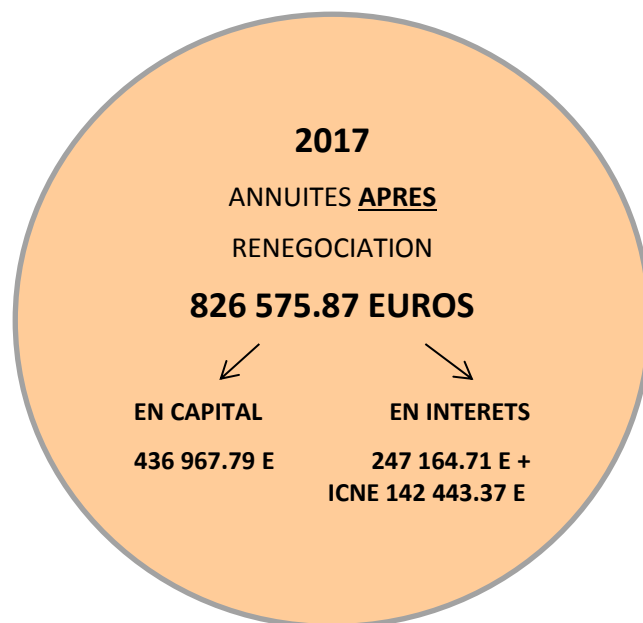
L'Encours de la Dette



L'augmentation du capital correspond à la recapitalisation d'une partie des indemnités compensatrices pour un montant global

➤ de **1 139 000 euros** (311 000 + 488 000 + 340 000 = 1 139 000 euros)

Les Annuités pour 2017



L'IMPACT DE LA RENEGOCIATION POUR LES TROIS PRETS RENEGOCIES



Gain pour la collectivité de 1 020 281 Euros en intérêts.

EVOLUTION DES ANNUITES D'EMPRUNTS - PROFIL D'EXTINCTION AVANT - APRES

